



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

SOMMAIRE DU BIR N°34 DU 20 JUIN 2022

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE	2
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE– MISE EN OEUVRE DE LA VAEP POUR LA SESSION 2023 POUR LES ENSEIGNANTS DES PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS	2
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	3
COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION	3
DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE	4
RECRUTEMENT - POSTE D'ENSEIGNANT SECOND DEGRÉ – COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS IMPLANTÉ EN COLLÈGE.....	4
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	5
EMPLOIS À POURVOIR À L'INSPÉ (INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 - RECRUTEMENT DE FORMATEUR PROFESSEUR DES ÉCOLES EN SERVICE PARTAGÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023	5
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE	6
POSTE RESPONSABLE ADMINISTRATIF DE LA DIRECTION DES ÉTUDES.....	6

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE- MISE EN ŒUVRE DE LA VAEP POUR LA SESSION 2023 POUR LES ENSEIGNANTS DES PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS

BIR n° 34 du 20 Juin 2022
Réf : EAFC/EL/CC/2022

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) constitue une nouvelle certification unique et commune aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré avec l'école inclusive comme priorité réaffirmée.

Le CAPPEI a été créé par le décret n°2017-169 du 10 février 2017 abrogeant le CAPA-SH et le 2 CA-SH. Le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 apporte des modifications au texte de 2017.

Le nouveau décret ouvre, d'une part, **l'accès au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) sous conditions**, et, d'autre part, accorde de plein droit le bénéfice du CAPPEI aux titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH).

Pour présenter le CAPPEI par la VAEP, les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- avoir au moins 5 années d'ancienneté d'exercice du métier d'enseignant,
- avoir au moins 3 années d'exercice dans le domaine de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dans le 1^{er} degré, nous attirons l'attention des IEN CCPD des candidats potentiels exerçant en ULIS ou en RASED qui pourraient être éligibles à cette modalité de présentation du CAPPEI.

Dans le 2nd degré, les candidats potentiels peuvent exercer en ULIS et en EGPA.

Outre le public ciblé précédemment, les IEN ASH sauront également repérer les professeurs susceptibles d'être concernés, exerçant en unité d'enseignement des établissements et services médico-sociaux ou sanitaires ou en milieu pénitentiaire.

Recueil des candidatures :

Une **réunion de présentation de l'accès au CAPPEI par la VAEP est prévue le mercredi 06 Juillet de 14 h à 16 h** par visioconférence.

Les candidats du 1^{er} et du 2nd degrés intéressés doivent se signaler en envoyant un courriel à l'école académique de la formation continue (eafc@ac-lyon.fr) **avant le 30 juin 2022**.

Un lien de connexion leur sera envoyé en retour.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Pour toute information il est possible de prendre contact avec :

- EAFC : 04 72 80 66 11 (ou 66-70) – eafc@ac-lyon.fr : candidatures, calendriers et aspects administratifs

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

BIR n°34 du 20 juin 2022
Réf : DPATSS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines
Monsieur Hakima Ancer, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Monsieur Pierre Rolland, directeur général des services - Université Claude Bernard, Lyon 1
Madame Christel Ponsot, directrice général des services, université de Lyon 3.

Membres suppléants

Madame Marie-Reine Marandel, directrice générale des services adjointe, université Lumière -
Lyon 2
Madame Delphine Gardette, directrice générale des services de l'école centrale de Lyon
Monsieur Jean-Michel Basset, directeur des ressources humaines de l'université Jean Monnet - Saint-Etienne
Madame Céline Blanc, directrice des ressources humaines de l'INSA - Villeurbanne
Monsieur José Vazquez, proviseur du lycée Édouard Herriot - Lyon6^{ème}
Monsieur Philippe Lozano, chef du bureau DPATSS 2

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

Membres titulaires	Membres suppléants
Grade : Adjoint technique principal 1ère classe	
- Mme BOURG Mireilles (SNPTES) - M. CAPARROS Sylvain (SNPTES)	- M. SALIS Ignazio (SNPTES) - Mme BELHANDI Auria (SNPTES)
Grade : Adjoint technique principal 2ème classe	
- M. PACORET Olivier (SNPTES) - M. VAGNECK Claude (CGT)	- Mme BOUSSEHABA Hachida (SNPTES) - Mme CELLE Maire- Laure (CGT)
Grade : Adjoint technique	
- Mme KADRI Faiza (CGT) - M. SALMI Rachid (UNSA)	- Mme NOUFFIS Minas (CGT) - Mme PEYSIEUX Nathalie (UNSA)

Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

RECRUTEMENT - POSTE D'ENSEIGNANT SECOND DEGRÉ – COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS IMPLANTÉ EN COLLÈGE

BIR n°34 du 20 juin 2022
Réf : DOS69

Un poste de coordonnateur de dispositif RELAIS, à temps plein, est susceptible d'être vacant pour la rentrée 2022 au collège Henri LONGCHAMBON à Lyon 8ème.

La fiche de poste correspondante figure en annexe.

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

EMPLOIS À POURVOIR À L'INSPÉ (INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 - RECRUTEMENT DE FORMATEUR PROFESSEUR DES ÉCOLES EN SERVICE PARTAGÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

BIR n°34 du 20 juin 2022

Réf : Université Lyon 1 – INSPE

PUBLICS :

L'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation – Université Claude Bernard Lyon 1 recrute pour l'année 2022-2023 un formateur professeur des écoles en service partagé (double affectation à mi-temps – 50% établissement 50% INSPE).

PROFIL :

Cf. fiche de poste annexe 1

POSTE À POURVOIR :

- 1 service partagé PE (50% INSPE=192HTD/an) : Site de l'Ain

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature constitué :

- D'une fiche de candidature (annexe 2) complétée et signée **avec l'avis de l'IEN de rattachement** ;
- D'un curriculum vitae détaillé ;
- D'une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Directeur de l'Inspé ;

doit parvenir **au plus tard le lundi 4 juillet 2022** par voie électronique à l'adresse suivante :

inspe-candidatures@univ-lyon1.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

POSTE RESPONSABLE ADMINISTRATIF DE LA DIRECTION DES ÉTUDES

BIR N°34 du 20 juin 2022

Réf : ENSATT – RH

L'ENSATT recrute un responsable administratif de la Direction des Études.

Les missions précises sont décrites dans la fiche de poste en annexe.

Les postes de catégorie A sont ouverts aux titulaires et aux contractuels.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser jusqu'au 13 juillet 2022 à l'adresse suivante :
recrutement@ensatt.fr